



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Turquie

Question au Gouvernement n° 2582

Texte de la question

COOPÉRATION AVEC LA TURQUIE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

M. le président. La parole est à Mme Marie-Louise Fort, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Marie-Louise Fort. Monsieur le Premier ministre, les graves attentats terroristes qui ont secoué notre pays au début du mois de janvier ont mis en lumière les différentes filières permettant à de jeunes Français radicalisés de rejoindre les terres de djihad, essentiellement en Syrie et en Irak.

Qu'il s'agisse de Moussa Coulibaly, l'auteur de la très grave agression de nos soldats à Nice, de Mehdi Nemmouche, l'assassin du musée juif de Bruxelles, de Hayat Boumeddiene, la compagne de Coulibaly – le meurtrier de Montrouge et de l'Hypercacher – ou encore de la sœur de Mohammed Merah, des jeunes de Lunel et des centaines de personnes qui se rendent en Syrie, tous ont un point commun : ils sont à un moment donné de leur parcours passés par la Turquie, véritable sas d'entrée vers le djihad.

Je rentre de Turquie, où la commission des affaires étrangères a mené une mission. Nous y avons rencontré des autorités qui nous ont fait part du nombre important et croissant de Français refoulés à leur arrivée en Turquie.

Monsieur le Premier ministre, notre coopération en matière sécuritaire avec la Turquie est essentielle. Les ratés du système CHEOPS et la mascarade médiatisée du retour en France de trois djihadistes, dont le mari de Souad Merah, en septembre dernier, ont permis de renouer efficacement avec les Turcs, en particulier suite au déplacement dans ce pays du ministre de l'intérieur.

M. Jean Glavany. Un déplacement très réussi !

Mme Marie-Louise Fort. Quels moyens de coopération mettons-nous en œuvre avec les Turcs pour répondre à ces enjeux, sachant qu'ils ont recensé 7 000 individus – dont 600 ressortissants français – interdits d'entrée sur leur territoire ? Comment expliquer que l'accompagnateur de Hayat Boumeddiene, Mehdi Belhoucine, connu et surveillé par nos services, ait pu entrer avec elle en Turquie au début du mois de janvier dernier ? Enfin, monsieur le Premier ministre, pouvez-vous nous indiquer combien de Français revenant du djihad ont été renvoyés vers la France depuis la Turquie ces derniers mois ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP et sur quelques bancs du groupe UDI.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur. Madame la députée, vous soulevez la question essentielle de la

coopération entre la France et la Turquie pour lutter contre le terrorisme. Vous avez eu raison de souligner qu'il s'était produit des manquements dans cette coopération depuis de nombreuses années, pour des raisons qui tenaient d'abord au fait que la discussion entre nos services concernant l'identification par les autorités turques des ressortissants européens se rendant sur leur territoire était compliquée par un déficit de communication.

Nous communiquons désormais aux autorités turques l'identité de tous ceux dont nous savons qu'ils sont partis pour la Syrie et qu'ils peuvent transiter par la Turquie, de manière à faciliter leur refoulement avant même qu'ils ne rejoignent le théâtre des opérations terroristes ou à les interpellier au moment de leur retour.

Nous souhaitons également que les autorités turques nous informent de l'identité des Français qui ont traversé la frontière turco-syrienne et qui sont placés en centre de rétention en Turquie avant d'être renvoyés en France, de manière à sécuriser le retour de ces combattants étrangers et à assurer leur judiciarisation en France.

C'était l'objet de mon déplacement en Turquie. Nous avons établi des règles et un protocole. Désormais, il se produit chaque semaine plusieurs retours de ressortissants français en provenance de la Turquie, retours qui se déroulent dans des conditions parfaites et au terme desquels la judiciarisation de ces personnes, ou à tout le moins leur audition par les services de renseignement, est possible.

Je veux ensuite insister sur la nécessité d'aller plus loin dans cette coopération, par des échanges entre nos services de renseignement concernant le profil de ceux qui sont partis et de leurs accompagnateurs, lesquels ne sont pas nécessairement français, et concernant aussi l'activité d'un certain nombre de cellules dormantes en Turquie.

C'est sur ces sujets que nous travaillons de façon confiante et renforcée avec les autorités turques, pour lutter efficacement contre le terrorisme.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Louise Fort](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2582

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 février 2015](#)